

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

DECISION DU MAIRE
N° 2026-04-003

Objet : mission géotechnique G4 pour travaux d'un mur de soutènement route du Clot des Bruns

- Vu la délibération du conseil municipal n°2026-019 en date du 20 Mars 2026, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 216 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Considérant les travaux programmés de remplacement d'un mur de soutènement vétuste par une paroi clouée, route du Clot des Bruns ;
- Considérant la nécessité d'assurer un suivi d'exécution des travaux par un bureau d'études spécialisé, en plus du maître d'oeuvre MG Concept, et afin d'assurer une continuité avec l'étude G2 PRO réalisée par le bureau d'études géotechniques Confluence ;
- Considérant le devis établi par la société Confluence Agence Sud pour un montant total de 1660,00 € HT

M. Régis Simond, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du marché

De valider le devis établi par la société Confluence Agence Sud afin de mener à bien la mission géotechnique G4, pour un montant total de 1660,00 € HT.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à confirmer le devis correspondant à la société Confluence Agence Sud et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans ce devis et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.
M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Risoul, le 7 avril 2026,

Le Maire, Régis SIMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20260407-DEC2026-04-003-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

